



Préavis n° 03/03.2026 – section «infrastructures sportives»

Demande d'un crédit de CHF 630'000.00 pour financer la rénovation des infrastructures sportives de Marcy

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Historique

Pour mémoire, les premiers vestiaires du terrain de football de Marcy ont été construits en 1968.

En septembre 1996, le Conseil communal a approuvé le préavis relatif au réaménagement du terrain de football de Marcy avec la pose d'un éclairage et d'un réseau d'arrosage. Ces installations ont permis, à l'instar des autres clubs, d'organiser des matchs en nocturne et d'augmenter significativement le nombre de juniors et de membres du club.

Le 27 août 2008, vingt-cinq membres du Conseil communal ont déposé une motion demandant à la Municipalité de présenter au Conseil communal un préavis pour améliorer les infrastructures de Marcy. Un crédit de CHF 50'000.00 a été octroyé par le Conseil fin 2009 pour entreprendre une étude de faisabilité.

Le 26 septembre 2013, le Conseil communal a approuvé le préavis pour une demande d'un crédit d'étude de CHF 280'800.00 pour les infrastructures sportives « En Marcy / Trésex ».

Le 7 mai 2014, le Conseil communal a approuvé le préavis pour une demande d'un crédit de CHF 5'300'000.00 pour financer les infrastructures sportives « En Marcy / Trésex ».

Le terrain synthétique est utilisé depuis janvier 2015 et le centre sportif de Marcy a été inauguré le 12 septembre 2015.

Préambule

La durée de vie moyenne d'une pelouse en gazon synthétique pour une homologation jusqu'en première ligue et inférieure est d'environ 10 ans et plus selon l'utilisation, l'entretien et le climat.

Concernant la surface synthétique du terrain de Marcy, la fibre est complètement écrasée et il n'y a aucune possibilité de remettre cette dernière en état, sauf en remplaçant l'entier du tapis. En revanche, la couche de souplesse inférieure a conservé ses propriétés. Cette dernière ne devrait pas être remplacée pour les 10 prochaines années. Le terrain a été testé en 2023 et homologué jusqu'en 2027.

En 2014, comme souligné par les motionnaires, il était nécessaire de réaménager les infrastructures de « Marcy / Trésex » et de les mettre aux normes. La Municipalité avait estimé cet endroit idéalement placé pour créer un lieu de vie, encourager les amateurs de loisirs de plein air, offrir un lieu de rencontre aux jeunes et favoriser la pratique du football.

Ce centre sportif est proche d'un quartier d'habitation dense, des écoles de Sous-Allens et du Cherrat. Il est donc également utilisé par les élèves, ainsi que par les enfants qui se rendent à la Cabane des Jeunes. Des sociétés internationales implantées sur notre territoire utilisent aussi le terrain synthétique, ainsi que des jeunes ou moins jeunes de la région. En effet, il a été proposé de ne pas fermer l'enceinte du périmètre de centre sportif avec une clôture.

Les prévisions d'utilisation se sont avérées réalistes. Il est plutôt réjouissant de constater l'utilisation intensive de cette surface. Cependant, cela implique aujourd'hui son renouvellement.

L'éclairage du centre sportif de Marcy a lui aussi 10 ans. Il est désormais obsolète. En 2014, l'éclairage LED n'était pas autorisé, son homologation par l'Association Suisse de Football (ASF) a suivi l'évolution technologique, avec des directives spécifiques publiées dès août 2017 concernant le remplacement par du LED. Dernièrement, de nombreux problèmes sont apparus sur les mâts d'éclairage équipés de lampes au sodium. Il devient difficile de trouver des pièces de rechange. Nous n'aurons bientôt plus la possibilité de les réparer.

Les éclairages traditionnels pour des terrains de jeu de la Ligue Amateur consomment environ 21 kWh avec 10 projecteurs, alors que les éclairages LED ne consommeraient que 14 kWh. Ajoutée à cette économie de consommation, la durée d'éclairage des ampoules représente également un avantage. En effet, la durée d'éclairage des LED est d'environ 50'000 heures, contre 5'000 à 6'000 pour les halogénures métalliques.

Contexte

Aujourd'hui, en matière d'installations destinées à la pratique du football, la Commune dispose :

- d'un terrain en herbe à Marcy aux dimensions de 100 x 64 m. homologué jusqu'en 1^{re} ligue;
- d'un terrain synthétique à Marcy de 90 x 57.6 m. homologué jusqu'en 2^e ligue;
- d'un terrain principal au Vieux-Moulin de 100 m x 64 m en gazon naturel non éclairé;
- d'une zone d'entraînement au Vieux-Moulin de 45 m x 25 m destinée aux juniors E et F.

Le FC Amical a fêté ses 100 ans en 2012. Il compte dix-sept équipes, dont une équipe de filles, quarante-deux entraîneurs et vingt-deux membres de Comité.

Depuis leur construction, ces infrastructures ont permis au FC Amical d'augmenter ses effectifs de façon importante, tout particulièrement chez les juniors, ainsi qu'à l'école de football. En effet, le club comptait 280 membres en 2014, alors qu'ils sont 480 aujourd'hui.

Descriptif du projet

A. Terrain

Le projet déposé par la Municipalité prévoit le remplacement du gazon synthétique du terrain de football de Marcy par un système compatible avec remplissage de sable de quartz (lest) et une matière naturelle (souplesse), homologable avec la couche de souplesse inférieure existante, sachant que cette dernière passe les tests pour les 10 prochaines années.

Différentes marques mondiales de gazons synthétiques pour terrains de football existent sur le marché. La mesure « dtex » (densité linéaire et épaisseur de la fibre) est utilisée pour comparer les différents types. Un « dtex » élevé indique des fibres plus lourdes, plus épaisses et généralement plus résistantes à l'usure. Il est essentiel pour la durabilité.

Pour le choix du gazon, nous avons présélectionné un gazon synthétique ayant au minimum 145'000 fils au m² et un « dtex » de plus de 20'000 (20'000 grammes pour 10'000 mètres de fil).

Nous avons effectué des visites de plusieurs terrains construits il y a 5 ans, en compagnie de membres du FC Amical et du chef de service, afin de constater leur état après un milieu de vie.

Le remplissage actuel du terrain synthétique va être interdit d'ici quelques années par la législation.

Actuellement, il existe plusieurs types de matériaux naturels destinés aux terrains de football en gazon synthétique. Il est recommandé d'utiliser les remplissages 100% organique pour les sportifs et pour l'environnement. Ces recommandations ont permis de sélectionner trois remplissages que nous pouvons privilégier, soit :

- liège provenant du Portugal
- remplissage à base d'épis de maïs produits en France et garantis sans OGM, obtenu à partir de la ceinture ligneuse de l'épi de maïs qui est un sous-produit du maïs de semence.
- produit de remplissage naturel à partir de noyaux d'olives d'origine européenne, nettoyés, écrasés et transformés pour obtenir un remplissage 100 % organique.

Ainsi, nous préconisons un matériau naturel (liège) pour le remplissage de souplesse, en dessus de la couche de sable de quartz pour le lest.

En ce qui concerne l'entretien, un passage par semaine devra être prévu pour la remise en place du matériau de remplissage de souplesse et le décompactage du sable de quartz ce qui représente 3 heures de travail, soit 160 heures par année. Cette prestation sera réalisée par un collaborateur du SEEP spécialement formé. Du matériel spécifique sera acheté pour effectuer cette tâche.

Un entretien, nécessitant l'utilisation de machines spécifiques qui nettoient en profondeur le sable de quartz et le granulats de souplesse supérieur, sera exécuté deux fois par an par l'entreprise ayant procédé à la pose du gazon synthétique, comme actuellement. Cette opération ne peut pas être effectuée par le SEEP.

B. Terrain

Ce projet prévoit également de remplacer les sources lumineuses des deux terrains du centre sportif de Marcy, soit 28 projecteurs de 200 Lux posés sur 12 mâts existants de 16 mètres de haut.

Il respecte la norme sur l'éclairage des terrains de football et des stades de football et d'athlétisme. Cette installation a reçu un préavis favorable de ASF (Association Suisse de Football). Le protocole sera présenté auprès de la Commission des terrains pour recevoir une homologation officielle.

Ce contrôle de conformité est indispensable pour valider le bon comportement à l'effort, la torsion, la bonne tenue générale de la structure sur toute la hauteur et toute la circonférence du mât.

Coût des travaux

Remplacement de la surface du terrain de synthétique	CHF	420'000.00
Remplacement de la source lumineuse du terrain synthétique	CHF	52'000.00
Remplacement de la source lumineuse du terrain herbeux	CHF	52'000.00
Contrôle mécanique des mâts existants	CHF	8'600.00
Achat de matériel et outillage pour entretien hebdomadaire	CHF	22'000.00
Divers et imprévus (env. 5%)	<u>CHF</u>	<u>28'200.00</u>
Sous-total	CHF	582'800.00
TVA 8,1%	<u>CHF</u>	<u>47'200.00</u>
Total TTC	CHF	630'000.00

Subventions

Au niveau cantonal, un dossier de demande de subvention a été déposé au Fonds du sport vaudois qui se réunira le 11 mars prochain afin d'examiner ce dernier.

Les installations destinées à améliorer les infrastructures sportives construites et financées par les pouvoirs publics, par des sociétés sportives ou par des institutions d'utilité publique ne poursuivant aucun but lucratif, peuvent faire l'objet d'un subside de la part du Fonds du sport (Ex-Sport-Toto) pour autant qu'elles répondent aux buts fixés par ladite société. Le changement de projecteurs peut également permettre un financement.

Un programme de subventions pour éclairage énergétiquement efficace, via la plateforme lightbank, est à disposition des collectivités publiques. Dans le cas de notre projet, le remplacement des ampoules traditionnelles par la technologie LED permettrait de bénéficier d'un subventionnement de CHF 3'600.00. Une confirmation d'octroi de ce montant est attendue par la Municipalité.

Procédure

Ces travaux étant considérés comme des travaux d'entretien, une demande d'allègement de procédure d'autorisation de construire sera sollicitée.

Programme

Il faut compter six à huit semaines pour remplacer la surface du terrain synthétique. Ces travaux sont planifiés durant la pause estivale pour des raisons saisonnières et de disponibilités des installations.

Frais d'exploitation

Le changement de l'éclairage permettra de réaliser des économies au niveau de la consommation électrique.

Vu l'état du terrain, les collaborateurs ont limité ces derniers temps leur intervention au strict minimum. L'engagement d'un floriculteur-horticulteur à mi-temps permet de revoir la répartition des tâches entre les collaborateurs du SEEP et ainsi libérer le temps nécessaire, soit 3 heures par semaine, pour l'entretien du terrain de foot synthétique.

Incidence financière

Cette dépense sera financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt. Elle sera amortie en 10 ans, dès 2027, par tranche annuelle de CHF 63'000.00, le solde la dernière année, après déduction des subventions.

Incidence sur l'environnement

Un terrain synthétique doit être arrosé, tout comme un terrain naturel. Cependant, l'économie d'eau est significative, car la quantité d'eau largement moindre par rapport à un terrain naturel.

La pollution du sol est réduite, car le terrain synthétique n'a pas besoin d'engrais.

Au niveau de l'entretien, la tonte est remplacée par un griffage hebdomadaire, afin de relever les brins et remettre en place les granulats de liège déplacés par les joueurs lors de l'utilisation du terrain. Un apport de matière aux endroits fortement utilisés (par exemple devant les buts et aux points centraux) sera fait lors de cet entretien hebdomadaire.

La longévité d'un terrain synthétique est supérieure à celle d'un terrain naturel. Son usage est plus intensif et les dégradations sont moins importantes (pas de zones boueuses ou de réensemencement).

Cependant, l'empreinte carbone de fabrication d'un terrain synthétique est plus élevée que pour un terrain naturel, même avec une couche de souplesse naturelle. En outre, les températures de surface peuvent être élevée durant la saison estivale, contribuant ainsi aux îlots de chaleur.

Au final, choisir un gazon synthétique est non seulement un choix esthétique, confortable, économique, mais il répond le mieux possible à nos préoccupations environnementales.

Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à rénover les infrastructures sportives de Marcy ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 630'000.00 pour financer ce projet ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 février 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  S. Porzi

La Secrétaire  A. Guyomard



Délégué municipal: M. Stéphane Porzi, Syndic

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 5 mars 2026.